

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2023_003** Séance du vendredi 10 mars 2023

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 24/02/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE

Représentation: HAMMOND Eileen par LABICHE Romain

Excusés: Katarzyna GREER

Absents:

Délibération portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ⁽¹⁾. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 20 février 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Agent Administratif Territorial	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %
C	Agent Technique Territorial	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés,



Vote exprimé à bulletin secret : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

